

## TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Proposition de loi  
Visant à ouvrir le dispositif de réduction d'activité ~~progressive~~  
aux moniteurs de ski stagiaires

Commenté [CAS1]: Amendement [AS3](#)

(Première lecture)

---

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.



### Article 1<sup>er</sup>

Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2014-529 du 26 mai 2014 visant à mettre en place un dispositif de réduction d'activité des moniteurs de ski ayant atteint l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite, afin de favoriser l'activité des nouveaux moniteurs est complété par les mots : « ~~ainsi qu'aux~~ **et des** stagiaires dans le cadre de ~~leur cursus de la~~ formation préalable à l'obtention de leurs diplômes de moniteurs de ski ».

Commenté [CAS2]: Amendement [AS1](#)

Commenté [CAS3]: Amendement [AS2](#)

### Article 2

Au 4° **du I** de l'article 2 de la loi n° 2014-529 du 26 mai 2014 précitée, après le mot : « moniteurs », il est inséré le mot : « diplômés ».